

Les Saint-Rémois **amis** pour leur village

Association loi 1901 n°W033002394 Siège social 6, Place de l'Eglise 03110 SAINT REMY EN ROLLAT

Bulletin d'information n° 3



Patrick Nebout
Président de l'association

Assemblée générale

BILAN D'UNE ANNEE DE LUTTE ACHARNEE

Chers amis,

Le jeudi 23 octobre 2008, nous avons tenu notre assemblée générale à la salle socio culturelle devant un public relativement important, surtout très attentif et à l'écoute des orientations envisagées pour la suite de notre affaire .

M. VIDAL, notre secrétaire, nous a retracé très précisément les différentes actions entreprises tout au long de l'année et dont nous vous avons tenus informés sur nos journaux précédents, avec les conséquences qu'elles ont eu pour la suite de notre contentieux avec VVA.

M. GENESTE, notre trésorier, nous a quant à lui, dressé le bilan financier de l'association. Nous avons reconduit le même montant de cotisation pour 2009 soit 5 € par foyer . Vous pouvez vous acquitter de cette cotisation soit auprès de M. GENESTE,

tél : 04 70 41 93 79, soit au secrétariat de Mairie aux heures normales d'ouvertures.

Le dossier n'a pas beaucoup évolué, puisque le tribunal administratif de Clermont Ferrand, ayant renvoyé dos à dos VVA et la municipalité, la commune a décidé de faire appel de cette décision et il s'écoulera donc beaucoup de temps avant d'obtenir une réponse de la cour d'appel de LYON ce qui, vous vous en doutez, bloque partiellement l'avancée de VVA sur le dossier de ST REMY...

De notre côté, nous avons trouvé deux jurisprudences très récentes de cour d'appel différentes, qui confirment **qu'une commune de moins de 5 000 habitants ne peut être inscrite d'autorité par le préfet au schéma départemental d'accueil des gens du voyage si cette commune n' a pas elle-même sollicité cette inscription** (c'est le cas de ST REMY), ni désignée par une communauté d'agglomération sans être préalablement inscrite au même schéma départemental, autrement dit, **la compétence est bien transférable par une commune de + de 5000 habitants à une communauté d'agglomération, mais cette communauté doit bâtir et gérer l'aire d'accueil sur un terrain de la commune de + de 5000 habitants qui figure obligatoirement au schéma départemental d'accueil des gens du voyage et en aucun cas se servir du périmètre de la communauté pour implanter l'aire d'accueil sur le territoire d'une commune de - de 5000 habitants, faisant certes partie de ladite agglomération, mais qui ne peut être inscrite au schéma départemental sans son accord préalable. VVA ne peut donc légalement invoquer la seule application du schéma départemental pour implanter son aire d'accueil des gens du voyage à St-Rémy. CQFD.**

Du côté de VVA, le dossier des aires d'accueil suit son cours pour les communes de « ST YORRE, HAUTERIVE et CREUZIER LE VIEUX » qui se sont portées volontaires pour recevoir les aires d'accueil sur leurs territoires : les « P.L.U. » de ces communes (plan local

d'urbanisation) sont en cours de modification, les enquêtes publiques presque terminées.

Lors de cette assemblée générale, et devant notre auditoire, M. le Maire a réaffirmé sa totale opposition à l'implantation de cette « aire d'accueil des gens du voyage » sur la commune et il nous a assuré de son soutien sans failles dans nos démarches.

Ensuite, l'assistance a posé de nombreuses et très pertinentes questions, auxquelles nous nous sommes efforcés de répondre le plus justement possible.

Dernière minute :

Le Président de VVA doit recevoir prochainement Monsieur TULOUP, Maire de Creuzier le Vieux et les riverains des terrains choisis pour accueillir les gens du voyage à Creuzier, eu égard au très grand succès de la pétition qui circule en ce moment ...

M. GUERRE Président de VVA, a demandé à M. MARTINET une réunion avec l'ensemble de nos conseillers municipaux au sujet de son projet d'aire d'accueil des gens du voyage chez nous.

Contacts de l'association :

Email : infos@les-saint-remo-is-unis.fr

Courrier : les « saint-rémois unis pour leur village »
6, Place de l'Eglise
03110 SAINT REMY EN ROLLAT

Patrick NEBOUT, Président
Tél. : 04 70 41 96 99

Bernard LECONTE, Vice-Président
Tél. : 04 70 41 96 00

Jean-Louis GENESTE, Trésorier
Tél. : 04 70 41 93 79

Franck VIDAL, Secrétaire
Tél. : 06 67 33 80 16



Les saint-rémois unis pour leur village

Association « Loi du 1^{er} juillet 1901 » dont le siège est fixé
A la mairie de Saint-Rémy-En-Rollat
6, Place de l'Eglise 03110 SAINT REMY EN ROLLAT

Nom :
Prénoms :
Adresse :

Demande mon adhésion à l'association « les saint-rémois, unis pour leur village » et m'engage à régler ma cotisation annuelle qui s'élève à 5€/ foyer.

Signature